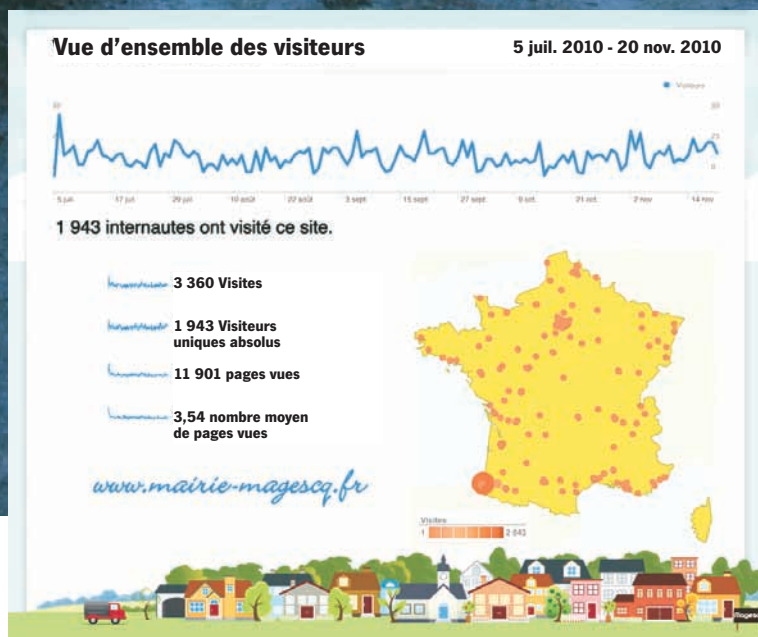


BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Magescq

AVENIR

*Le Conseil Municipal vous invite à la traditionnelle
présentation des vœux le dimanche 16 janvier
à 11h30 à la Mairie.*



SITE INTERNET

Depuis juillet 2010, le site internet de la mairie est accessible à tous les internautes.

C'est un réel succès pour notre commune, bon nombre de visiteurs se connectent pour chercher l'information communale, administrative ou associative, connaître la date d'une manifestation locale, découvrir la galerie de photos, télécharger le plan du village etc.

Les statistiques démontrent l'utilité de ce site.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de le visiter, un seul clic : mairie-magescq.fr

CONSEIL MUNICIPAL P04 > 08

AMÉNAGEMENT P08 > 09

CENTRE DE LOISIRS P10

Médiathèque P11

ÉCOLE P12

INFOS P13 > 14

MACS P15

ASSOCIATIONS P16

PORTFOLIO P17 > 18

ÉTAT CIVIL P19

Le mot du Maire

Magescquoises, Magescquois, chers amis

Au nom du conseil municipal, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2011.

L'aube de cette année nouvelle s'éclaire doucement, je souhaite qu'elle soit porteuse d'espoir dans votre travail et votre vie quotidienne, dans l'épanouissement de votre famille.

Durant cette année 2010 l'aménagement de notre village s'est poursuivi selon nos prévisions, le pôle commercial a pris toute sa place dans l'environnement du quartier des arènes et dans votre vie de tous les jours. Les magnifiques travaux de l'église seront inaugurés très prochainement.

2011 verra des projets nouveaux avancer avec en priorité la construction d'une nouvelle classe maternelle dans l'enceinte du groupe scolaire. L'étude de l'aménagement de l'avenue de Marenne et de la rue de la République arrivera à son terme. La réalisation des travaux sera programmée selon les possibilités financières de la commune et celles que nous pourrons obtenir auprès de l'état ou des autres collectivités locales.



Même si le chacun pour soi des grands pays de ce monde nous plonge dans la désespérance, nous avons la richesse de la vie des gens de notre commune.

La proximité de la vie quotidienne permet d'éviter l'isolement, de favoriser l'entraide et d'atténuer les difficultés morales ou matérielles des personnes les plus défavorisées

Votre conseil municipal en est bien conscient, lui qui souhaite encourager la solidarité, notamment à travers l'aide apportée à toutes les associations de la commune, sportives et culturelles, au fonctionnement de l'école.

Notre jeunesse a besoin de toute notre attention, c'est aussi par l'éducation que l'on peut construire de nouvelles chances pour chacun.

Il nous faut garder espoir et confiance dans notre capacité collective à résister aux vicissitudes du temps.

La solidité du chêne de Nerthe récemment labellisé lui a permis de traverser 600 ans d'histoire. Il nous a imprégné d'un message fort de solidarité et de respect de la nature.

Nous sommes à votre disposition Magescquoises et Magescquois pour vous rencontrer tout au long de cette nouvelle année, pour dialoguer, évoquer les pistes de progrès que nous pourrons réaliser ensemble pour le bien de la commune.

A bientôt, bonne année à toutes et à tous.

Jean-Claude Saubion
Maire de Magescq

SÉANCE DU 19 MAI 2010

Cantine

M.le Maire fait part au conseil municipal de la décision de Madame DEZEST, cantinière, de faire valoir ses droits à la retraite. Considérant le projet de cuisine centrale de la Communauté des Communes qui devrait être mis en service au 01/09/2011. Le conseil après en avoir délibéré, décide de passer en liaison froide pour la rentrée 2010 concernant la restauration scolaire et du centre de loisirs. Le prestataire sera désigné à l'issue d'une procédure de consultation. Il faudra ensuite réorganiser les services de la cantine.

Ecoles

M.le Maire rappelle que suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en septembre 2007 les locaux du centre de loisirs sont occupés par des élèves. Compte tenu des effectifs en augmentation à l'école et au centre de loisirs il faut penser à l'extension du groupe scolaire et la construction d'un bureau pour le directeur du centre. La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à M.Hiquet Architecte par 11 voix et 3 abstentions

Tempête

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du FSUE (Fonds de Solidarité de l'Union Européenne). Cette subvention est destinée à rembourser les dépenses engagées par la Commune pour les actions d'urgence et de première nécessité suite aux dégâts directs causés par la tempête KLAUS. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de présenter un dossier de demande de subvention au titre du FSUE sur la base d'un montant de 30 922 euros.

Espace commercial

Loyer : Le Conseil fixe les loyers à : 1200 € pour la boulangerie, 800 € pour le logement et 525 € pour le salon de coiffure. Maître ROBIN est chargé de la rédaction des actes. La signature de l'acte d'achat de la maison de M. CHESSEL est fixée au jeudi 20 mai. Le permis de démolir a été accordé et la démolition est programmée pour le mardi 25 mai.

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'ancien presbytère et ses annexes le Maire propose la création d'une voie nouvelle qui desservira les 3 commerces qui seront installés le 1er juillet prochain. Cette route débiterait de la rue Brémontier pour déboucher avenue de Marenne et serait en sens unique. Le Conseil Municipal décide de réaliser la voie nouvelle nécessaire à la desserte du nouvel espace commercial et confie ces travaux à l'Entreprise LAFITTE pour un montant HT de 21.248,80 €

Budget 2010

Le Maire rappelle au Conseil qu'une somme de 61.000 € (pour la tempête) avait été inscrite au budget primitif. C'était une subvention promise, qui devait compenser les pertes de recettes de vente de bois suite à la tempête et la perte de bases de taxe foncière non bâtie suite à l'exonération par l'Etat de certains propriétaires forestiers.

Le Préfet, estimant que cette subvention est insincère, a transmis le budget primitif 2010 de la Commune à la Chambre Régionale des Comptes qui a un mois pour se prononcer.

Centre de Loisirs

La rentrée scolaire 2010/2011 aura lieu le jeudi 2 septembre. Après enquête auprès des parents, il est décidé d'ouvrir le centre de loisirs du lundi 30 août au 1^{er} septembre inclus.

Défibrillateur

L'Association des Maires des Landes et l'union Départementale des Sapeurs Pompiers proposent de faire une formation pour l'utilisation du défibrillateur à 20 personnes, le vendredi 11 juin 2010 à 18h30 à la Mairie. Un courrier va être envoyé à chaque association pour inscription des personnes intéressées.

Modification règlement Lotissement "Les Rives du Magescq"

Le Cabinet DUNE a préparé la modification du règlement du Lotissement des « Rives du Magescq » afin d'autoriser la construction d'un mur sur les lots situés le long de la route de LEON.

Le mur aura une hauteur de 1m80 en section courante : maçonnerie de 20cm d'épaisseur minimum enduite (crépis anti-tag) des deux

côtés et de couleur blanc cassé. Ils seront obligatoirement revêtus d'un chaperon couleur brique. Il sera réalisé sur la propriété privée, à 50 cm en recul par rapport à la limite de propriété privée. La haie sera conservée et ne devra pas subir de dégâts lors de l'édification du mur. La commune ne répond pas des dégradations éventuelles occasionnées au mur et les frais de remise en état seront à la charge du propriétaire.

Cette modification ne peut être effective que sous réserve de l'application de l'article L 442-10 du code de l'urbanisme : « Lorsque les deux tiers des propriétaires détenant ensemble les trois quart au moins de la superficie d'un lotissement ou les trois quart des propriétaires détenant ensemble les deux tiers de cette superficie le demandent ou l'acceptent ». Un courrier sera adressé à chaque propriétaire pour leur demander s'ils acceptent ou pas.

Avenue de Marenne

Suite à l'appel public à concurrence 21 Bureaux d'Etudes ont déposé leur candidature pour le marché d'étude relatif à l'aménagement de l'avenue de Marenne. La Commission d'appel d'Offres s'est réunie le 19 mai, elle a retenu 5 candidats qui seront auditionnés le 9 juin prochain.

SÉANCE DU 15 JUIN 2010

Décision modificative / Budget principal

Vu la lettre en date du 29 avril 2010 par laquelle le Préfet informe de la saisine de la chambre régionale des comptes en application de l'article L 1612-5 du code général des collectivités territoriales, en raison de l'absence d'équilibre réel du budget primitif de la commune pour l'exercice 2010 suite à l'inscription d'une subvention insincère. Vu l'avis n° 2010 - 0127 rendu par la Chambre Régionale des comptes lors de sa séance du 26 mai 2010 par lequel la juridiction a jugé que le budget de la commune doit être regardé comme n'ayant pas été voté en équilibre réel.

La Chambre régionale des comptes demande au conseil municipal de la commune de MAGESCQ d'adopter une délibération modifiant, le budget primitif de l'exercice 2010 dans le délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions DECIDE d'adopter la décision modificative telle que proposée par la chambre des comptes, modifiant le budget primitif de la commune de l'exercice 2010 comme suit

En dépenses

Fonctionnement	Investissement
c/ 022 : - 9 000 €	c/ 020 : - 15 000 €
c/ 023 : - 52 000 €	c/ 2313-113 : - 37 000 €
Total : - 61 000 €	Total : - 52 000 €

En recettes

74718 = - 61 000	021 = - 52 000
------------------	----------------

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

Cantine Scolaire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2010 décidant le passage en liaison froide pour la préparation et la distribution des repas à la cantine scolaire et centre de loisirs. Vu la décision de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 9 juin 2010 à 8h30 à la Mairie, qui attribue le marché à l'UCR à Dax.

Monsieur le Maire précise que trois sociétés ont répondu à l'avis d'appel à concurrence concernant le marché de service pour la préparation et la distribution de repas en liaison froide au restaurant scolaire et au centre de loisirs municipaux.

Il rappelle les critères de choix inscrits dans le règlement de consultation qui ont dicté la décision des membres de la commission d'ouverture des plis : 60% valeur technique et 40% prix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le vœu de la commission

de confier le marché de services à l'UCR et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant. L'UCR facturera à la Commune le repas enfant 3.248€ et celui des adultes 3.603 €. Le Conseil décide de ne pas augmenter en septembre les tarifs (2.10 € pour les enfants et 5 € pour les adultes).

Aménagement Avenue de Marenne

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation mise en œuvre avec l'aide du CAUE des Landes. 21 sociétés ont remis leur candidature. La Commission d'ouverture des plis dans sa séance du 19 mai a retenu 5 bureaux d'études autorisés à déposer une offre. L'audition s'est tenue le 9 juin. La Commission a désigné le bureau d'études BETOM pour assurer le marché d'étude préalable et maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de l'Avenue de Marenne et ses abords. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de retenir la société BETOM ingénierie Atlantique pour réaliser l'étude préalable et maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de l'Avenue de Marenne et ses abords, inscrit les crédits nécessaires au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Création de poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation de l'activité du centre de loisirs et du départ à la retraite de M. LECAT qui assurait la surveillance dans le bus scolaire ainsi que la surveillance de la cours de récréation le midi, il convient de prévoir la création d'emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps NON COMPLET appartenant au cadre d'emploi d'adjoint d'animation,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 21 heures 30,
- il sera chargé des fonctions d'animation au centre de loisirs, de la surveillance dans le bus et de la cour de récréation le midi,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2010.

Tarifs Centre de Loisirs

Considérant les activités et sorties proposées par le Centre de Loisirs pour la période estivale, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs comme suit

Atlantic Park : 3€

Musée du chocolat à Biarritz : 3€

Nuits de camps : 6€/nuit

Sortie à Aire sur l'Adour : 6€/nuit

Voyage à Paris organisé avec le centre de loisirs de Tosse-Saubion : 290€ par jeune

Séjour à Commensacq à la base de loisirs de Mexico : 100€/enfant

Le paiement pourra se faire de manière échelonnée pour le voyage à Paris et le séjour à Commensacq. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

Création Zac du Pignada

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-2,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2007 décidant d'étudier la faisabilité d'une procédure de ZAC et fixant les modalités de la concertation,

Par délibération en date du 21 février 2007 le Conseil Municipal a décidé d'initier une procédure de création d'une zone d'aménagement concertée en vue de répondre aux besoins de la commune en termes d'habitat et de mixité sociale ainsi que dans le but de maîtri-

ser le développement et l'urbanisation au nord de Magescq. Cette délibération fixe un périmètre d'étude d'une soixantaine d'hectares et détermine également les modalités de la concertation à savoir : La mise à disposition d'un dossier et d'un registre destiné à recevoir les observations du public

L'organisation de deux réunions d'information du public.

La concertation publique s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet. Un registre de concertation a été ouvert le 5 mars 2007 pour recevoir les déclarations et observations des habitants. Le dossier de concertation a été complété au fur et à mesure des articles et réunions. Il comprend :

La délibération du 21 février 2007 et le plan définissant le périmètre d'études

Les bulletins municipaux et articles de presse

La présentation de la première réunion publique du 8/07/09 et le compte-rendu

La présentation de la deuxième réunion publique du 15/10/09 et le compte-rendu

Le registre de concertation

La délibération du 16 décembre 2009 et plan du périmètre d'études.

- Les bulletins d'informations municipales parus en juin 2007, janvier et juillet 2008 font mention de la future ZAC et de ses objectifs.
- Le bulletin d'informations de la communauté de communes MACS n° 9 de janvier 2010.

- Une première réunion publique s'est tenue à la Mairie le 8 Juillet 2009 à 19h30.

L'organisation de cette réunion a été annoncée dans le journal Sud Ouest le 25 et le 27 juin 2009, ainsi que par l'intermédiaire du bulletin d'informations municipales de juillet 2009, publicité renforcée par un affichage en Mairie, chez les commerçants et sur le panneau lumineux municipal.

- Une parution d'un article dans le journal Sud Ouest en date du 24 juillet 2009 ;

- Une deuxième réunion publique a eu lieu le 15 octobre 2009 à 19h30. Les habitants de la commune étaient invités à y participer par le biais d'un affichage en Mairie, chez les commerçants et sur le panneau lumineux municipal, ainsi qu'une publication dans le journal Sud Ouest.

Le registre de concertation n'a reçu aucune observation ni remarque. Une centaine de personnes a assisté à la première réunion de concertation.

La réunion présentait le projet d'aménagement de la commune avec les premières orientations (la préservation de l'environnement, l'équilibre du développement de la commune, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale).

La réunion a été suivie d'un échange et débat dont le compte rendu a été consigné dans le dossier de concertation.

La deuxième réunion du 15 octobre 2009 a rassemblé une trentaine de personnes. Les intervenants ont présenté les problématiques du plan de référence, défini un périmètre opérationnel, les orientations, les propositions architecturales et les différentes typologies. Le compte rendu de la réunion figure au dossier de concertation et présente l'analyse des différentes observations du public.

Suite à cette réunion et au fur et à mesure de l'avancée des réflexions le périmètre d'étude a été réduit par délibération du Conseil Municipal, le 16 décembre 2009. Les élus ont formalisé un périmètre opérationnel en lien avec la procédure de ZAC.

Bilan de la concertation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir répondu aux remarques et questions et après avoir pris en compte les observations formulées sur le projet d'aménagement, Après avoir entendu les réactions lors de la présentation du programme et du projet d'aménagement de la ZAC du Pignada, Après avoir pris en compte l'ensemble des remarques et observations, ces dernières figurent dans le dossier de concertation annexé à la présente délibération Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE :

- Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation relative au projet d'élaboration de la ZAC du Pignada
- Article 2 : la présente délibération sera transmise à la Sous-préfecture et fera l'objet d'un affichage en Mairie
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état
- Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'affaire citée en objet

Dossier de création

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme dispose que le Conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis et modalités d'une concertation associant pendant toute la durée du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Selon ces mêmes dispositions, à l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en présente le bilan devant le Conseil municipal qui en délibère. Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal qui en délibère.

Sur le fond, conformément aux dispositions de l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme, la personne qui a pris l'initiative de la création de la zone constitue un dossier de création tel que défini par le texte. Les pièces constitutives du dossier de création sont aujourd'hui finalisées. A savoir :

-Le rapport de présentation qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu :

Selon les dispositions de l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme, l'acte qui crée la zone d'aménagement concerté en délimite le périmètre, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone, ainsi que le régime applicable au regard de la taxe locale d'équipement.

Dans ce cadre, par délibération, le Conseil Municipal de Magescq, a adopté le principe de création d'une ZAC dénommée « ZAC du Pignada », définit les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Le déroulement et le bilan détaillé de cette concertation font l'objet d'une délibération en date du 15 juin 2010.

Dans ce cadre, le projet du dossier de création de la ZAC a été établi. Il est joint en annexe de la présente délibération. Ce dossier confirme la vocation de l'opération à savoir l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de la réalisation d'un programme prévisionnel de constructions de 300 à 350 logements. La superficie du projet porte sur 21 hectares.

Le programme de constructions

La volonté de l'opération est de diversifier les formes d'habitat en cohérence avec le programme local de l'habitat élaboré par la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud. Le projet ne doit pas se contenter de proposer des grands terrains à bâtir qui ne permet qu'à un certain type de ménages d'accéder à la propriété et au logement.

Les orientations d'aménagement

Un projet respectueux de l'environnement

Bordé au nord par la lisière de la forêt landaise, le paysage actuel est un paysage ouvert, découpé par un réseau de drainage et de bosquets important. C'est pourquoi, il est souhaité pour préserver cette présence de la nature de :

D'organiser les quartiers autour de grandes clairières, de limiter les aménagements lourds qui banalisent le paysage et imperméabilisent

les sols. Privilégier des aménagements paysagés permettant de gérer de manière naturelle l'écoulement des eaux de pluies.

Hiérarchiser les voiries afin de distinguer le trafic purement résidentiel et les liaisons entre les différents quartiers au sein de la commune.

Cette logique de préservation de l'environnement pourra être étendue aux constructions en permettant une diversité architecturale, une variété des formes urbaines permettant d'offrir une opportunité de logements à un panel plus important de population. L'objectif est de promouvoir au sein de la ZAC du « Pignada » une conception durable de l'aménagement mais également du bâti.

Le projet vise à s'inscrire dans le site et le cadre de vie de Magescq, en donnant une identité à ces nouveaux quartiers. Il propose également une offre de logements afin notamment de permettre aux habitants de Magescq de se maintenir ou de changer de logements sans quitter la commune.

Enfin, en ce qui concerne le régime applicable au regard de la taxe locale d'équipement, il est envisagé que les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC seront exclues du champ d'application de la taxe locale d'équipement conformément aux articles 1585 C et 317 quater de l'annexe II du Code général des impôts.

Au vu du bilan de la concertation et du projet de dossier de création de la ZAC, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- Article 1 : d'arrêter et d'approuver le dossier définitif du projet de création de la ZAC joint en annexe de la présente délibération,
- Article 2 : de décider la création de la ZAC selon les modalités ci-dessous précisées,

- La ZAC « du Pignada » est créée.

- Le périmètre de la ZAC est celui figurant en annexe de la présente délibération.

- Le programme global prévisionnel des constructions comprend 300 à 350 logements.

Les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC seront exclues du champ d'application de la taxe locale d'équipement conformément aux articles 1585 C et 317 quater de l'annexe II du Code général des impôts.

- Article 3 : de déclarer que les documents composant le dossier de création de la ZAC ainsi que tous les documents de la procédure de concertation seront tenus à disposition du public en Mairie, aux jours et heures ouvrables habituels.

- Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

- Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'affaire citée en objet.

Enquête Publique

Le Tribunal Administratif de Pau a désigné Monsieur Philippe LA-FITTE, géomètre à ST SEVER comme Commissaire Enquêteur des deux modifications de POS et les deux révisions simplifiées. L'enquête publique se déroulera du 28 juin au 30 juillet inclus. Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie le lundi 28 juin (10h à 12h) le mardi 20 juillet (14h30 à 16h30) et le 30 juillet (15h à 17h).

Vente de Pins

La prochaine vente de pins aura lieu le jeudi 17 juin. Deux lots sont présentés pour la Commune. Le prix de retrait a été fixé à 35 et 36 € le m².

Souscription Eglise

Monsieur le Maire précise que la Fondation du Patrimoine est un organisme qui permet de recueillir des fonds provenant des particuliers et entreprises. La participation ouvre droit à une réduction d'impôts. La Fondation du Patrimoine retient 3% pour frais de gestion. L'inté-

gralité des fonds sera reversée pour l'opération de réhabilitation des décors peints et des vitraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et d'organiser par leur biais une campagne de mécénat populaire. Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce utile.

Défiibrillateur

16 personnes ont participé à la formation sur l'utilisation du défiibrillateur.

Le Conseil décide d'installer le défiibrillateur dans la salle de judo et d'en acheter un autre qui sera installé devant les arènes.

Séance du 21 juillet 2010

Contrat honoraires M. HIQUET

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école maternelle, il est nécessaire de faire appel à un architecte, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Monsieur Hiquet pour un taux de rémunération de 10%.

Conventions CAUE Avenue de Marenne :

La commune a confié au CAUE une mission de conseil concernant l'aménagement de l'avenue de Marenne. Il serait intéressant que le CAUE continue la mission d'aide et de support à la commune jusqu'à la phase avant projet afin de s'assurer de son adéquation au pré-programme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide : DE CONFIER au CAUE une mission complémentaire dans le cadre d'une convention de conseil et d'accompagnement au maître d'ouvrage pour l'opération d'aménagement de l'avenue de Marenne pour un montant de 500 euros

Future salle polyvalente

Monsieur le Maire expose qu'une réflexion doit être lancée sur la future salle polyvalente. Le CAUE, dans le cadre de ses missions de conseil, pourrait accompagner la commune pour le choix de la destination et de la localisation de cette salle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'accompagnement du CAUE pour le choix de la future salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour un montant de 5 000 euros ainsi que toute pièce utile.

Centre de Loisirs

Dans le cadre de la nouvelle organisation du restaurant, et dans le même esprit que le règlement adapté pour la restauration scolaire, il est nécessaire de fixer des règles notamment dans le cas d'absence non prévenue en temps utiles. Monsieur le Maire propose de retenir le prix d'une demi journée de centre à taux plein à savoir un forfait de 5,50 euros qui sera appliqué pour toute absence qui n'aurait pas été annulée avant le lundi 18h. Il précise que le règlement du centre de loisirs sera modifié en ce sens.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

D'APPLIQUER le forfait de 5,50 euros pour toute absence au centre de loisirs qui ne serait pas annulée en temps utiles précisés dans le règlement

Poteaux Badminton

L'ASM section badminton a fait une demande d'équipement consistant en des poteaux et un filet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ACCEPTE de procéder à l'achat de poteaux de badminton et un filet AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce utile.

Séance du 08 septembre 2010

Modifications et révisions du POS CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle les modalités de la concertation décidées à l'occasion des délibérations en date du 7 octobre 2009 prescrivant les révisions simplifiées n°1 et 3 du Plan d'Occupation des Sols, à savoir l'affichage permanent en mairie et l'ouverture d'un cahier

d'observations et de propositions accessible pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie, avant que les projets ne soient soumis à enquête publique.

■ Considérant les modalités de concertation citées ci-dessus et leurs accomplissements réalisés tout au long de la procédure de révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols, et leur réalisation effective détaillée ci-dessous :

■ Concernant l'affichage en mairie, une information régulière a été faite sur les panneaux d'information concernant l'ensemble des décisions (délibérations, arrêtés, publicités,...) prises dans le cadre des révisions simplifiées n°1 et 3 du Plan d'Occupation des Sols. Des cahiers d'observations ont été mis à la disposition de la population en mairie, et ce tout au long de la procédure des révisions simplifiées n°1 et 3 du Plan d'Occupation des Sols et ce depuis la prescription des procédures de révisions simplifiées n°1 et 3 du Plan d'Occupation des Sols en date du 7 octobre 2009.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de tirer et d'approuver les bilans des concertations relatifs aux procédures de révisions simplifiées n°1 et 3 du Plan d'Occupation des Sols tels qu'ils ont été exposé par Monsieur le Maire.

APPROBATION

Considérant que conformément au Code de l'Urbanisme, les documents des révisions simplifiées n°1 et 3 et des modifications n°3 et 4 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de MAGESCQ ont été soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées le 3 mai 2010, lors d'une réunion en mairie de MAGESCQ.

Monsieur le Maire rappelle que les observations ont été consignées dans un procès verbal établi à la suite de la réunion et soumis au dossier d'enquête publique

■ Considérant les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées,

■ Considérant l'enquête publique relative aux procédures de révision simplifiée n°1 et 3 et de modifications n°3 et 4 du Plan d'Occupation des Sols, qui s'est déroulée du 28 juin 2010 jusqu'au 30 juillet 2010, en mairie de MAGESCQ,

■ Considérant les observations faites dans le cadre de l'enquête publique,

■ Considérant les rapports et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur suite à l'enquête publique

■ Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur quant aux dossiers de révisions simplifiées n°1 et 3 et de modifications n°3 et 4 du Plan d'Occupation des Sols,

■ Considérant que les projets de révisions simplifiées n°1 et 3 et de modifications n°3 et 4 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de MAGESCQ, tels qu'ils sont présentés au Conseil Municipal, sont prêts à être approuvés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les révisions simplifiées n°1 et 3 et les modifications n°3 et 4 du Plan d'Occupation des Sols de la commune de MAGESCQ.

Avenant Espace Commercial

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2009 approuvant les travaux de réhabilitation du presbytère et acceptant les entreprises titulaires du marché,

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à l'adaptation du montant du lot n°10 peinture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'avenant de l'entreprise de la SARL Albuquerque et Fils pour un montant de - 1 156,80 euros HT soit -1 383,53 € TTC ce qui porte le montant du lot n°10 à 15 042,27 € TTC. Le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

8°) Modifications du budget

Décision modificative N°3

Les espaces communs des lotissements de la Tuilerie et du Marensin ont fait l'objet d'une intégration dans le domaine public suite à enquête publique. Il est désormais nécessaire de procéder à leur intégration à l'actif de la Commune pour une valeur estimée à 200 euros chacun. De même concernant les donations Delerue et Duvignacq (valeur estimée à 100€ chacune) il convient de les intégrer à l'actif. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de dépenses d'ordre. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la décision modificative comme suit

Suit Dépenses d'ordre : 2112-041 : 600

Recettes d'ordre : 1328-041 : 400 / 1388-041 : 200

Décision modificative n°4

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative au budget principal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative comme suit :

- a- Travaux d'aménagement de la place des arènes (solde du marché)
 - 2313-104 : + 4300 euros
 - 2151-116 : - 4300 euros
- b- Mobilier mairie :
 - 2184-109 : + 400 euros
 - 2151-116 : - 400 euros
- c- Paiement des honoraires au notaire
 - 2111 : + 830 euros
 - 2151-116 : - 830 euros
- d- Complément pour la création de la route place des arènes
 - 2151-104 : + 6100 euros
 - 2151-116 : - 6100 euros

Défibrillateur

Les deux défibrillateurs ont été installés : l'un dans le couloir de la salle de judo et l'autre à l'extérieur des arènes, à côté de la porte d'entrée. Il va falloir prévoir une alimentation électrique pour celui des arènes.

Chemins

Le Maire rappelle que par délibération du 21 juillet dernier le conseil l'avait autorisé à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FSUE. Cette subvention devrait permettre la réfection des chemins ruraux de, Les Anious, et Chiouleben » suite aux dégâts causés par la tempête Klaus. La subvention pour les travaux de réfection des chemins de Chiouleben et de les Anious s'élève à 72% du coût TTC des travaux soit 38.955 €. C'est l'entreprise CAMPIS-TRON SAGARDIA qui a obtenu le marché. Les travaux seront réalisés en septembre.

Matériel cuisine

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2010 approuvant le passage en liaison froide pour la préparation et la distribution des repas au restaurant scolaire et accueil de loisirs. Considérant que le matériel précédemment utilisé dans le cadre de la confection des repas sur place ne servira plus dans le cadre du nouveau fonctionnement. Les équipements de cuisine ont été achetés en 2003.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de procéder à la vente des équipements de cuisine

SYDEC

Régis CRES fait le compte-rendu de la réunion de l'Association des Maires des Landes concernant le raccordement au réseau électrique des constructions nouvelles. Désormais lorsque le raccordement au réseau électrique des constructions nouvelles nécessite une extension du réseau de distribution de l'électricité, cette extension est décidée par la Commune et financée par la Commune. La Commune doit être vigilante lors de la délivrance de CU Opérationnel ou d'autorisations d'urbanisme.

Inauguration chêne de Nerthe

L'inauguration est prévue le 18 septembre à 14 h 30 à Nerthe. Après la réunion, un pot sera servi à la Mairie.

**AMÉNAGEMENT
AVENUE DE MAREMNE**

La nationale 10, tout le monde la connaît : ses platanes, ses haltes, ses bouchons, c'était le trait d'union entre le NORD et le SUD, le lieu de passage des estivants et surtout elle passait à travers tous les villages landais qu'elle croisait, Magescq n'était pas une exception. Et puis un beau jour, le trafic et les volontés faisant, cette voie unique fut transformée en double voie et les villages soigneusement évités... !

Courant 2009, l'équipe municipale sollicite l'aide du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) des Landes pour redéfinir l'allure et l'aménagement de la D10E (ex RN 10).

L'étude commandée a pour but de fixer un pré-programme. Celui-ci permettra de sélectionner un maître d'œuvre dont la mission sera la mise en valeur de la « grand rue » et la place de l'église.

Ce projet comprend 3 séquences :

Avenue des Landes

La réflexion prend en compte la continuité piétonne et 2 roues avec les quartiers nord (ZAC), elle annoncera le cœur du bourg, définira les limites de l'espace public et imposera des moyens pour réduire la vitesse en entrée de village.

Avenue de Maremne

Sur cette portion une attention toute particulière sera apportée au déplacement et traversée des piétons afin de valoriser les équipements et commerces du centre bourg. Les différents aménagements proposés favoriseront la qualité des ambiances, le confort des usagers et modéreront la vitesse des véhicules en transit.

Quartier de la Tuilerie

Sur cette portion, le travail portera sur la lisibilité du statut de la séquence d'entrée du bourg, la sécurité des déplacements piétons et 2 roues (bourg- bouldrome) et la réduction de la vitesse en début d'agglomération.

Le périmètre de réflexion englobe **l'avenue du Marensin, la rue de la République et la place de l'église.**

Depuis le dernier bulletin, la commune travaille sur un plan d'aménagement et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.

ACHAT RÉSERVE FONCIÈRE

Pour des raisons de réserve foncière, le conseil municipal a décidé l'achat d'une parcelle située en bordure du RD 16 face à l'Arcolan, d'une contenance de 6 ha au prix de 2 €/m².

Cet achat se fait par l'intermédiaire de l'E.P.F.L (Etablissement Public Foncier des Landes) créé en 2006 à l'initiative du Conseil Général des Landes financeur principal, cofinancé par les Communautés de Communes et les Communes.

Ses actions concernent toutes opérations d'acquisition, leur gestion, ainsi que le portage foncier et financier.

Les axes d'intervention sont l'habitat, l'équipement public et le développement économique.

L' E.P.F.L achète le terrain de 6 ha pour le compte de la commune de Magescq. Le remboursement s'effectue à hauteur de 15% les 4 premières années; le solde étant versé la 5^e année.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à l'annulation du PLU (Plan local d'urbanisme) en date du 30 juin 2009, la commune est désormais régie par le POS (plan d'occupation des sols) approuvé le 5 septembre 2002.

Or, par sa situation géographique, Magescq connaît une dynamique démographique qui ne se dément pas. Pour répondre aux enjeux d'accroissement de la population, d'amélioration du cadre de vie et d'équipement de la commune, **le Conseil municipal travaille à l'élaboration d'un nouveau PLU.**

Dans le cadre d'une convention d'assistance signée avec l'ADACL (Agence d'aide aux Collectivités locales), l'équipe municipale participe à des réunions de travail destinées à lancer l'élaboration d'un document d'urbanisme cohérent.

Une réflexion est engagée sur un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), document exprimant les objectifs et les projets de notre commune en matière d'environnement et d'urbanisme, de développement économique et social à l'horizon des dix/vingt prochaines années, définissant les zones où seront implantés les projets d'intérêt général et privé.

Les conclusions, soumises à concertation et enquête publique, devraient aboutir à l'horizon 2012.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE

Suite à l'annulation du PLU, le Conseil municipal a mis en œuvre les modifications du POS nécessaires afin de sauvegarder l'intérêt général et prioritaire de la commune.

Par délibération en date du 8 septembre 2010, le Conseil municipal a décidé d'approuver :

- la modification n° 4 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune ;
- la modification n° 3 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune ;
- la révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune ;
- la révision simplifiée n° 3 du plan d'occupation des sols (POS) de la commune.

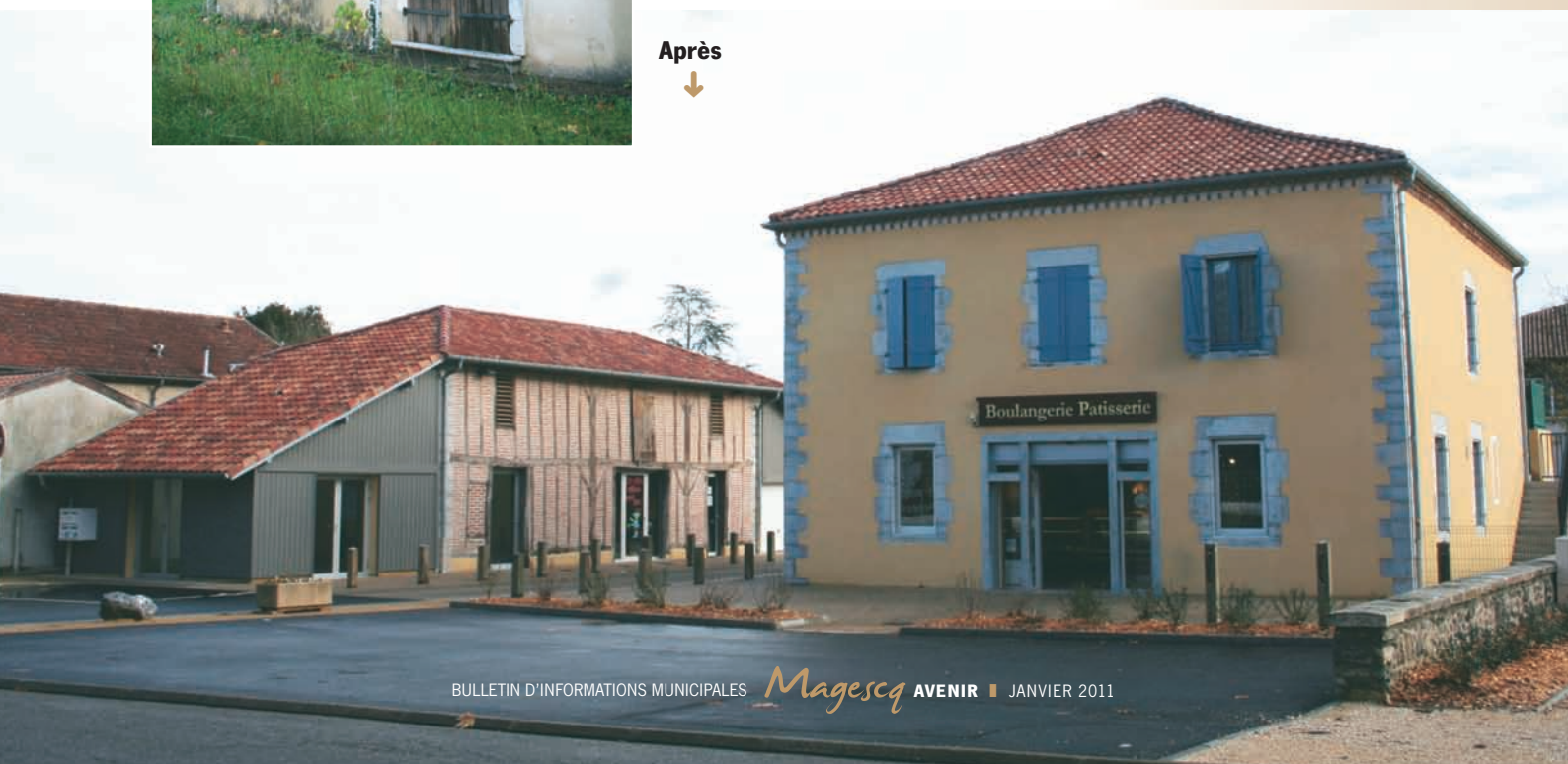
Les dossiers sont tenus à disposition du public en mairie (aux jours et heures d'ouverture) et à la Préfecture des Landes.

Les délibérations sont consultables en mairie et les décisions sont maintenant entrées en vigueur.



↑
Avant

Après
↓



CENTRE DE LOISIRS

Chaud l'été au centre de loisirs de Magescq ; 5 semaines d'activités multiples avec un nombre record d'enfants.

Au mois de juillet, l'affluence a été très forte, notamment pour les balades au Musée de la Mer, à la dégustation au Musée du Chocolat, à la piscine, ou lors des camps qui ont affiché complet...

Les plus grands ont pu y apprécier les veillées frissons avec des magiciens étonnants et de courageux cracheurs de feu.

Les plus petits ont compté les poules au conservatoire avicole, pendant que leurs ainés s'exerçaient aux arts du cirque à Saubrigues, ou testaient leurs talents sportifs à Saint Paul.

Les jeux d'eau et le ventrigriss ont eu le succès escompté avec des records battus et des glissades parfois non contrôlées, même de la part d'animatrices pourtant expérimentées...

Mais le point d'orgue de l'été restera incontestablement la journée des cuisiniers conclue en grandes pompes avec la visite de la Princesse Angélique et du Prince Rodolphe, accueillis sur un tapis rouge de rigueur par les enfants impressionnés ; brochettes de fruits, de bonbons, pâtisseries, cocktails exotiques, rien n'avait été laissé au hasard par les Chefs en herbe.

L'animation a été assurée cet été par : Alice, Anaïs, Béatrice, Coralie, Eva, Mary et Seb.

Pendant les vacances d'octobre, les animations se sont déclinées autour de l'automne.

On s'est régalé avec la soupe de citrouille confectionnée par les grands et les châtaignes cuites sur place, et la chasse au trésor endiablée s'est terminée inévitablement en récompenses sucrées...

Pour conclure, les Magesquois ont pu également observer un cortège sonore aux couleurs d'Halloween envoutant paisiblement le village durant leur passage.

L'équipe d'animation était constituée de Béatrice, Mary, Seb et Michaël, nouveau venu dans la troupe.



Le bonhomme et la mer



Cache-cache à Biarritz



Athos, Portos, Aramis... nouvelle génération



Une réception princière pour le centre de loisirs

DU CÔTÉ DES ADOS

Trois équipes de sportifs ont participé à la 1ère édition du Raid Aventures organisé par la Communauté de Communes au mois d'avril. Celui-ci les a amenés de Magescq à Soustons en passant par Moliets et Azur... avec des parcours éprouvants de course à pied, VTT, bike and run...

Ils ont pu également s'exercer à une après-midi multisports et varier les plaisirs : sarbacane, watercross, ski sur herbe...

Au-delà de la convivialité ambiante, les résultats ont été tout à fait corrects, puisque les CNLM terminent à une honorable 10ème place, les Niala Zhulu 7èmes et meilleure équipe féminine, et Magescq-Bénése accroche le podium !

Le rendez-vous est pris pour la prochaine édition qui se déroulera les 15 & 16 avril prochains au départ de Soustons pour un nouveau parcours et des épreuves inédites.

Les ados réalisent toujours des séjours en partenariat avec l'accueil de loisirs de Tosse-Saubion. Ainsi, cet été, destination Paris pour 23 motivés !

A pied, en bus, métro ou bateau mouche sur la Seine, ils ont savouré un copieux mélange de découverte du patrimoine et de nouvelles technologies... De la Tour Eiffel à l'Arc de Triomphe, en passant par le Louvre, Le Musée Grévin, Notre Dame... sans manquer de fredonner sur les Champs Elysées... La Cité des Sciences et ses multiples expositions, ou cinémas en 3D, en prélude à la journée Disneyland avec évidemment l'incontournable Space Mountain... Même pas peur !

Le prochain rendez vous sera le séjour Neige, qui se tiendra à Fabian, ski à la station de Piau Engaly du 21 au 25 février 2011. Il s'adresse à tous les jeunes nés en 95, 96, 97, 98, skieurs confirmés ou débutants, il y aura comme chaque année plusieurs groupes de niveaux où tout le monde peut trouver sa place quelle que soit son expérience.

Pour tous renseignements sur le centre de loisirs ou les actions ados (raid, neige...), appelez Seb au 05 58 47 79 02.



LA SEMAINE DU GOÛT 2010

Cette manifestation s'est déroulée du 11 au 17 octobre dernier. Cette année, la Médiathèque de Magescq a eu la chance d'être accueillie par la Boulangerie-Pâtisserie Bouron. Aussi, les élèves des classes du CP au CM2 ont pu visiter la boulangerie et son fournil et repartir chacun avec un pain confectionné pour l'occasion par notre boulanger. Le public et les élèves ont pu découvrir dans l'enceinte de la Médiathèque différents jeux sur le thème du goût mais plus particulièrement en rapport avec le pain (Jeu des saveurs sur 4 pains différents de notre boulangerie, Jeu sur les différents pains des régions de France, Jeu des étapes de fabrication du pain et de la journée du boulanger, Jeu de la roue "Le goût des livres", Jeu des 7 familles Spécial Boulangerie, puzzles...). Et toujours en partenariat avec la boulangerie locale, les lecteurs de la médiathèque ont pu tester leurs papilles en essayant de découvrir les ingrédients de notre pain "Spécial Semaine du Goût" également confectionné pour l'occasion. Madame Paquereau Nathalie et Madame Furic Huguette ont été les lauréates de ce jeu. Il fallait faire preuve de courage car ce pain contenait :

- du poivre (en grande quantité pour la petite anecdote !!!)
- du cumin
- du thym
- du chocolat
- du pavot
- des figues

Les enfants ont apprécié la visite découverte de la boulangerie ainsi que les jeux "maison" proposés par la Médiathèque. Nous remercions M. et Mme Bouron qui nous ont permis d'aborder la "Semaine du Goût" différemment.

ITINÉRAIRES : L'ASTRONOMIE

Chaque année, la Médiathèque de Magescq s'associe aux manifestations en partenariat avec le Conseil Général - Médiathèque Départementale des Landes.

Notre bibliothèque locale s'est donc inscrite à "Itinéraires" une manifestation qui vise à faire déplacer les landais dans tout notre vaste programme d'animations.

Cette année nous avons travaillé en Pays : **Adour Landes Océanes** qui regroupe l'ensemble des bibliothèques, médiathèques de Marmagne Adour Côte Sud, du Seignanx, du Grand Dax, du Pays d'Orthe, de Pouillon et de Labatut.

Le programme proposait expositions, conférences, ateliers et spectacles du 4 octobre au 6 décembre dernier. Pour notre part, à Magescq, nous avons eu la chance de proposer :

- **Dimanche 7 novembre 2010 : SPECTACLE : "La petite cuisine des étoiles"** par la Compagnie Tombés du ciel
- **Du 23 novembre au 6 décembre 2010 : EXPOSITION : Système solaire** par Astronomie Côte Basque - Elle était accompagnée du jeu de la roue (très prisée par les enfants !) qui consistait à répondre à des questions de différents niveaux de difficulté sur le thème de l'exposition d'une manière ludique. Les enfants des classes du CP au CM2 ont pu également tester leurs connaissances pendant cette quinzaine.



Un auditoire très attentif de jeunes astronomes

- **Mercredi 24 novembre 2010 : ATELIER : "Système solaire"** par la Compagnie des Sciences - 13 enfants y ont participé.
- **Vendredi 26 novembre 2010 : 2 SÉANCES DE PLANÉTAIRIUM** par Lacq Odysée - suivi de l'**INAUGURATION DE L'EXPOSITION** suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité.
- **Mercredi 1^{er} décembre 2010 : ATELIER : "Astronomie en question"** par la Compagnie des Sciences - 4 enfants y ont participé.

Toutes ces animations permettent à la Médiathèque d'enrichir son fonds de livres et de mettre en évidence des documents (BD, romans, Albums...). L'ensemble des animations sont gratuites et pour tous les publics.

La Médiathèque de Magescq ouvre ses portes :

- Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00
- Mercredi de 10h00 à 12h00 & de 14h30 à 18h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

Nous mettons à disposition pour les adultes, jeunes et enfants des romans, des documentaires, des bandes dessinées et des revues. Seules les personnes à partir de 18 ans s'acquittent d'une cotisation annuelle de 8.00€.

Les règles de prêt :

- les livres : de 1 à 3 livres pour une durée de 3 semaines
- les K7 vidéo ou DVD : 1 au choix pour une durée de 3 jours
- les CD-Rom ou Cd-Audio : 1 pour une durée de 3 jours
- les revues : pour une durée de 7 jours.

Le public peut également utiliser l'espace multimédia (3 postes) pour la rédaction de CV, rapports..., la consultation de CD-Rom et pour une connexion à Internet pour 1€ de l'heure.

L'équipe de la Médiathèque constituée de Christelle, Mary et de l'ensemble des bénévoles : Andrée B, Claude, Michèle, Andrée D, Ginette, Marie-Claire, Vita, Dominique, Monique et Bernadette sera ravie de vous accueillir.

Depuis plusieurs années, nous mettons en place progressivement l'équipement du groupe scolaire que ce soit en terme d'équipements immobiliers ou mobiliers. Cette année 2010, la salle de motricité de la maternelle a été équipée du matériel adéquat pour un montant de 1.000€. Il servira aux 3 classes de maternelle leur permettant la mise en place d'ateliers ludiques et sportifs.

Chaque élève inscrit à l'école a une attribution de 42 euros pour les fournitures scolaires. Chaque enseignant gère ses achats en fonction du niveau et des besoins du programme. Pour 2010, nous avons 174 enfants correspondant à un financement de 7.308€.

Afin de favoriser l'éveil musical des écoliers, la municipalité alloue un budget de 4.747€ correspondant à 3 heures hebdomadaires de cours, assurées par une intervenante des Centres Musicaux Ruraux. Concernant la coopérative scolaire financée par les parents, par l'association des parents d'élèves à travers toutes leurs actions et par la mairie, notre subvention municipale est de 2.900€.

Début 2011 verra la création d'une nouvelle salle de classe et du bureau pour le directeur de l'accueil de loisirs. Cet investissement estimé à 100.000€ viendra conforter et améliorer le fonctionnement actuel. Nous essayons d'être le plus en phase avec les besoins de l'école toujours grandissants mais tout en respectant notre capacité à les absorber.

RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée 2010 le restaurant fonctionne en liaison froide. L'UCR nous fournit les repas qui sont livrés la veille. Nous demandons une inscription prévisionnelle au mois afin de transmettre au prestataire nos besoins de repas futurs. Le comptage définitif se fait chaque vendredi par le biais des tickets de cantine transmis par les parents. Ce nouveau fonctionnement mis en place demande aux familles de respecter de nouvelles règles nécessaires au fonctionnement général du service. Annuellement, le restaurant scolaire sert 23 640 repas. Pour comparaison, en 2001, le nombre était de 12 960 soit une augmentation de 82%. Malgré cela, le prix du ticket demandé aux parents était de 1,80€ en 2001. Au 1er janvier 2011, il sera de 2,15€ soit une augmentation de 19,44%.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Dans un souci de maîtrise des coûts, au 1er janvier 2011, nous réorganisons les tarifs de l'accueil périscolaire. Une tarification au plus près des besoins des familles est mise en place. Nous appliquons un changement en différenciant les tarifs des temps d'accueil du matin et du soir. Nous maintenons les critères de quotient familial accordés par la CAF.

Quotient familial	Tarif du matin (7h30/9h)	Tarif après-midi (16h30/18h30)
0/449	0.70 €	0.90 €
450/723	0.80 €	1.10 €
724/865	0.90 €	1.20 €
866 et +	1 €	1.30 €

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Je voudrais maintenant vous remercier :

- vous Mme la Directrice, Mesdames les Enseignantes, Les Parents, d'avoir bien voulu prendre sur votre temps pour venir accompagner les enfants aujourd'hui au Monument aux morts de Magescq et de leur avoir appris ces poèmes qu'ils ont déclines avec leur ardente ferveur naturelle.

« - vous les enfants je vous remercie, au nom des anciens combattants présents ici, au nom de la population de ce village, d'être venus autour de ce monument apporter le témoignage du souvenir. Il faut connaître, se rappeler de ce qui c'est passé hier pour se tourner vers l'avenir : le vôtre incarne l'espérance d'un futur exempt de haine, d'un respect envers les enfants des autres peuples, différents dans leur vie, la couleur de leur peau ou leur religion, Vous devez avoir en vous, cette aspiration vers la paix qui doit être l'intelligence des adultes que vous serez demain. »



11 novembre 2010

Le coin du philosophe - Épisode 5

Est-ce que seule la victoire est belle où est-ce le chemin parcouru pour y arriver qui est beau ???

Vaste question et dont la réponse dépend de l'âge. Il me semble... A l'âge ados bien sûr la victoire est plus belle mais peut-être avec l'âge... la voie de la sagesse ?? L'expérience permet elle de relativiser la défaite. Problème d'éducation ??

Il semblerait que face à des exigences de formation, et une crainte socialement partagée de voir leurs enfants en échec, les parents souhaitent les préparer de plus en plus tôt à la réussite.

L'expression « tout se joue avant 6 ans » implique pour bien des parents sport et culture à gogo.

« Le véritable enseignement n'est point de te parler mais de te conduire » (St Ex) La culture de la victoire... vaste escroquerie ??

Bien sûr on est content quand nos équipes gagnent mais l'éducation par le sport ce serait plutôt « Tu m'enseignes, je me souviens, tu m'impliques, j'apprends » (B. Franklin). Vaste débat sur le sport, l'éducation des masses... on pourra discuter des heures sur le sujet...

Tout a une fin sauf le saucisson qui en a deux (proverbe Danois).

Traduction danoise : Alt har en ende, en pølse har tvende !

UN MOMENT REMARQUABLE...

Les amis de la nature se sont déplacés en très grand nombre le samedi 18 septembre pour assister à la labellisation du chêne de Nerthe désormais reconnu « comme arbre remarquable et vénérable ».

Par un bel après-midi ensoleillé favorisant la marche et la détente, pas moins de 250 personnes venues entre amis ou en famille avec leurs enfants, s'étaient donné rendez-vous au pied du chêne.

Mr Boisot, instigateur de cette labellisation et représentant l'association A.R.B.R.E.S qui délivre le label, a retracé l'historique de ses démarches, puis après avoir rappelé les mensurations exceptionnelles de l'arbre a remercié les principaux acteurs dont la propriétaire, l'association A.R.B.R.E.S et la mairie de Magescq. Il a incité pour conclure, chacun des visiteurs du chêne à devenir par son comportement responsable « les sentinelles de Nerthe ».

Le professeur Feterman, accompagné d'une quarantaine de membres de l'association A.R.B.R.E.S et président national, très surpris et ému par une aussi forte mobilisation (« à Paris, Lille ou Marseille, nous sommes souvent seuls..... », lança t'il) a su trouver les mots justes pour exprimer sa grande satisfaction d'être présent sur ce lieu unique et saisissant.



Labellisation du chêne de Nerthe

Le portrait passionnant de ce chêne « noble et grand, fort et puissant, haut et triomphant » a captivé une assemblée très attentive: âgé d'environ 500 à 600 ans, posé au milieu d'un arial et témoin d'une histoire riche, il a su résister aux vicissitudes du temps, malgré le préjudice récent d'une branche tombée à terre.

Cet hommage rendu à la nature qui s'inscrivait dans les Journées du Patrimoine, a été l'occasion de rappeler que nous avons la chance de vivre dans un village où modernité et ruralité cohabitent parfaitement avec d'authentiques possibilités de distractions dans un environnement privilégié. Nos chemins de sable aussi meubles soient-ils pour les vététistes et les randonneurs mènent toujours vers des découvertes insolites : le chêne de Nerthe certes, mais aussi le Cap Coste, la source du Saunus, les circuits VTT et les parcours pédestres sont autant d'endroits où nous pouvons capter tous les secrets de la nature !

L'enseignement de cette journée a été illustré par la phrase de Jean-Jacques Rousseau, ardent défenseur et passionné de la nature : « faire route à pied, par un beau temps, dans un beau pays, sans être pressé, et avoir pour terme de ma course un objet agréable : voilà de toutes les manières de vivre celle qui est la plus à mon goût » (Les Confessions)

Finalement, nous garderons en mémoire ce moment privilégié où tous les enfants présents ont organisé la chaîne de l'amitié en se donnant la main autour de l'arbre délivrant ainsi un message fort de solidarité et de respect de la nature pour toutes les générations. Le pot de l'amitié, servi en Mairie, a réuni acteurs et invités de cette manifestation. La mobilisation ne s'est pas démentie.



La ronde des enfants en hommage à la nature

Billet d'humeurs

**M'en voudrez-vous beaucoup ???
Si je vous dis un monde où le plus fort
n'a pas toujours raison ???**

Cet air de liberté au-delà des frontières
Et dont vous usurpez aujourd'hui le prestige
Elle répond toujours du nom de Robespierre
Celle qui construit de ses mains vos usines
Celle dont monsieur Thiers a dit qu'on la fusille
Celle qui ne possède en or que ses nuits blanches
Pour la lutte obstinée de ce temps quotidien
Du journal que l'on vend le matin d'un dimanche
A l'affiche qu'on colle au mur du lendemain
Ma France
Qu'elle monte des mines descende des collines
Celle qui chante en moi la belle la rebelle
Elle tient l'avenir, serré dans ses mains fines
Celle de trente-six à soixante-huit chandelles
Ma France.
Ces paroles de Jean Ferrat me correspondent assez.
Ma France ne ressemble pas à celle que je vois
Et je défile contre l'avenir qu'on veut nous coller.
Non seulement pour les retraites mais aussi pour
l'ensemble de leur œuvre.
Toutes les compétences transférées entre l'Etat
et les collectivités locales sans les fonds nécessaires
à leurs mises en œuvre.
Le doute étant le début de la sagesse,
il faudrait essayer d'écouter.
**“Si l'autorité n'a pas d'oreilles pour écouter,
elle n'a pas de tête pour gouverner”
(proverbe Danois) ou alors “Il est difficile
d'avoir tort quand on fait soi même
les questions et les réponses” Groucho Marx)**

LOCAL A LOUER

La commune met à disposition un local à louer. Cette dépendance totalement rénovée de 40m2 située dans le nouvel espace commercial peut accueillir une activité commerciale, artisanale ou libérale.

Si vous souhaitez des renseignements, contactez le secrétariat de la mairie.



DÉCHETTERIE

Je me suis réveillé ce matin de bonne humeur ...tout allait bien. Petite promenade, à pied s'il vous plaît, vers le centre du village. Passage obligé par le nouvel aménagement, baguette sous le bras. Tour des arènes : propre, pas de déchets en dehors des poubelles, passage à côté du cimetière et là....rien qui dépasse. Je crois défaillir....

Ma prose a servi à quelque chose. Fier comme un paon, le gars Un tour de bicyclette dans les bois et en rentrant par la déchetterie, je peux méditer sur ce proverbe japonais « tous admirent le paon, mais les oiseaux disent : regardez ces pattes et écoutez le chanter »

Devant le portail, jeté comme « la quiche au bord du four » gisent matelas et détritres divers...

Encore une fois horaires de déchetterie :

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Veillez déposer vos ordures ménagères en sacs fermés dans le conteneur le plus proche. Ces bacs sont destinés uniquement

aux ordures ménagères, merci de ne pas y déposer de végétaux ni de cartons ni d'encombrants. Pour les autres déchets,

la déchetterie et les points tri sont à votre disposition.

Déchetterie :

Route de Soustons

Lundi

Hiver 8h00 - 12h00 13h15 - 18h00

Été 8h30 - 12h00 13h15 - 18h30

Jeudi

Hiver 8h00 - 12h00

Été 8h30 - 12h00

Vendredi matin

Hiver 8h00 - 12h00

Été 8h30 - 12h00

Samedi

Hiver 13h15 - 18h00

Été 13h15 - 18h30

Le changement d'horaire des déchetteries se fait en même temps que le changement d'heure (passage à l'heure d'été et passage à l'heure d'hiver).

Note : Fermée les jours fériés.

DERNIÈRE MINUTE : TELETHON 2010

L'équipe organisatrice du Téléthon a récolté 6.623,80€ (1.025€ de plus que l'an dernier !). BRAVO aux Magescquois qui se sont très largement mobilisés pour cette noble cause et bravo encore aux organisateurs et aux bénévoles qui s'investissent sans compter leur temps !

SYNDICAT D'INITIATIVE

Notre Hôtesse Marie Claverie a ouvert les portes du syndicat d'initiative du 05 Juillet au 28 Août 2010. Nous la remercions pour son professionnalisme et son accueil chaleureux auprès de nos touristes.

Pour l'année 2010, le syndicat d'initiative a organisé le 18 avril un marché du terroir avec une sortie pédestre et VTT, le 4 juillet un vide greniers, le 18 septembre, en partenariat avec la municipalité, la cérémonie de la labellisation du chêne de Nerthe.

Pour 2011, nous renouvellerons un vide greniers associé à un parcours VTT le 22 Mai.

Si vous voulez vous investir dans cette association, rendez vous en Février à notre assemblée générale (la date vous sera confirmée ultérieurement).

Le Président ainsi que les membres vous souhaitent une très bonne année 2011.

LA CHARTE TERRITORIALE 2010 HORIZON 2020 D'UN TERRITOIRE DE PROJETS A UN PROJET TERRITORIAL

L'ESPACE

Prévoir pour maîtriser

MACS est le premier pôle de croissance démographique des Landes et le deuxième d'Aquitaine. La pression foncière s'accroît, tant sur le littoral que dans les terres. La banalisation de l'architecture, l'étalement urbain peuvent remettre en cause le développement du territoire: un nouveau modèle est à inventer pour favoriser de nouvelles formes d'urbanisation économes en espace et en ressources naturelles, mais aussi permettant un bien vivre ensemble au quotidien.



L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI

Anticiper pour développer

MACS est situé sur un axe reliant de grands pôles décisionnels dont il est peu éloigné. Le Territoire, malgré son dynamisme n'offre pas une lisibilité suffisante aux investisseurs économiques. L'emploi demeure un enjeu majeur : il faut mettre en œuvre une stratégie économique en soutenant les porteurs de projets (accès au foncier et à l'immobilier d'entreprise), en développant les activités traditionnelles (agriculture, sylviculture, pêche) et en assurant la promotion touristique du territoire communautaire.

LA PETITE ENFANCE - L'ENFANCE - LA JEUNESSE

Professionaliser et soutenir

La dynamique et les particularités de la démographie de MACS imposent un effort croissant des collectivités publiques dans les secteurs de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse. Le territoire souffre d'une pénurie certaine de modes de garde. Favoriser l'insertion des jeunes dans le territoire est un enjeu pour le devenir de MACS qui doit demeurer attractive pour les populations actives.

LES SERVICES À LA PERSONNE

Accompagner pour mieux vivre

Les projections démographiques mettent en évidence des évolutions importantes de population sur le territoire ; les personnes âgées en constituent une part significative. Les aînés tendent à solliciter des prestations de services pour vivre autonomes à leur domicile. L'enjeu pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est de promouvoir une dynamique de mise en réseau des acteurs autour d'objectifs partagés.

LA SOLIDARITÉ - L'ACTION SANITAIRE

Collaborer pour optimiser

La définition d'un projet sanitaire et social sur le territoire doit permettre une implication de la collectivité aux côtés des différentes institutions concernées, dans le souci d'allier les valeurs de solidarité à celles de soins rendus accessibles à tous.

LE PATRIMOINE - LA CULTURE - LE SPORT

Valoriser l'identité, renforcer la cohésion

Le patrimoine, la culture et le sport favorisent le lien social et contribuent au bien vivre ensemble sur un territoire. Ce sont des outils incontournables au service du projet de développement durable du territoire.



SERVICE AMÉNAGEMENT

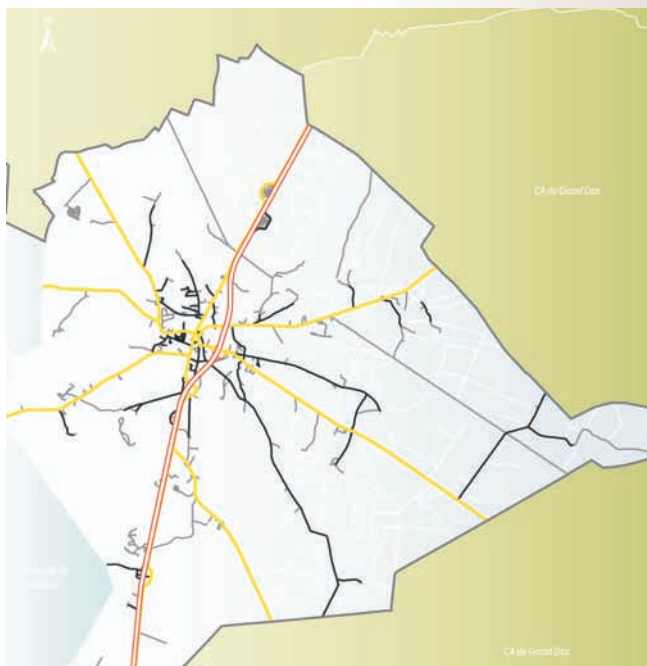
La compétence voirie de chaque commune a été transférée à la Communauté de Communes MACS dès sa création en 2002. Celle-ci assure : la gestion, l'entretien et l'aménagement des voiries communales (chaussées, accotements, trottoirs, fossés.)

Les missions du service Aménagement sont :

- gestion du domaine public communal : autorisations des voiries lors de la création d'accès aux riverains, permissions de voirie pour le passage de réseaux de concessionnaires,.....
- études de travaux : évaluations, programmations, organisations et contrôles des travaux de rénovation, modernisation et d'aménagement de voiries communales
- entretien routier : réparation de « nids de poule », réparation d'accotements, entretien de fossés et ouvrages hydrauliques sous chaussée, mise en place des panneaux de signalisations
- déplacement : étude et réalisation des voies de liaison douces (itinéraires dédiés aux vélos, rollers, piétons et personne à mobilité réduite), étude des mises en accessibilité des voiries dans les centres-bourgs

Moyens humains

- 1 responsable ■ 1 secrétaire ■ 5 techniciens ■ 1 responsable du centre technique ■ 11 agents des services techniques



BADMINTON

La saison 2010/2011 a bien démarré et les Jeunes sont en augmentation. Chez les adultes, le "turn over" habituel est plus sensible en ce début de saison.

Le but de notre club est de découvrir de nouveaux talents et de pérenniser leur fidélité au Badminton. Les entrainements du jeudi soir dirigés par Vincent Dumais, brevet d'état, a permis une bonne progression de nos licenciés : 3 jeunes magescquois sont retenus pour la Sélection des landes Jeunes.

Pour la saison prochaine il faudra envisager un créneau jeunes supplémentaire pour répondre à cette évolution.

Un premier passage de "plume" a été organisé pendant les vacances de Novembre. Le second passage est prévu pendant les vacances de février.

La section Badminton de l'ASM présente à tous les magescquois Ses meilleurs vœux pour 2011.



BASKET BALL



Les seniors de Magescq Basket pour le Téléthon 2010

JUDO



Le 2 novembre 2010, animations judo avec le champion du monde 2001, Frédéric Demontfaucon





Barricot du 14 juillet 2010



Halloween APE



Deux petits coups de pinceaux pour le démarrage de notre espace commercial

ANIMATIONS DE NOS FÊTES LOCALES



La classe 2010



Les tortues Magescoises



Les vainqueurs des courses de trottinettes...



Les gendarmes à Magescq

MANIFESTATIONS PREMIER SEMESTRE 2011

Janvier

- Dimanche 16, 11h30 : Traditionnelle présentation des vœux à la Mairie
- Dimanche 16 - Vide grenier de CAPE ET CORDE

Février

- Dimanche 13 - Inauguration de l'église
- Dimanche 20 - Novillada CAPE ET CORDE

Mars

- Samedi 05 - Carnaval APE
- Samedi 26 - Tournoi régional Badminton
- Dimanche 27 - Tournoi régional Badminton

Avril

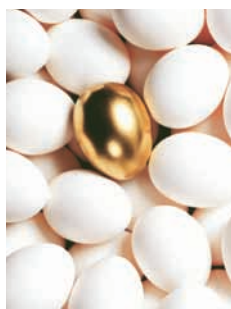
- Dimanche 3 - Vide Grenier des écoles

Mai

- Dimanche 1^{er} - Kermesse Paroissiale
- Dimanche 8 - Compétitions Badminton
- Samedi 21 - Pétanque
Pré éliminatoire France doublette Mixte
- Dimanche 22 - Vide grenier Syndicat d'Initiative
- Samedi 28 - Fête - APE

Juin

- Jeudi 2 - 3^{ème} âge
- Samedi 4 - Pétanque doublette
Provençal Pré éliminatoire France
- Dimanche 5 - Pétanque doublette - provençal
Qualification France. Après midi coupe du club
- Samedi 11 - Pétanque inauguration local
- Samedi 18 - Kermesse APE



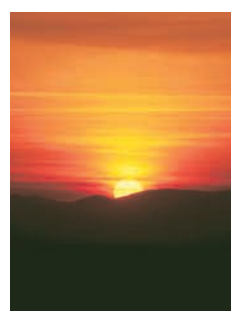
NAISSANCES

- DÉJEAN Clémence - 03/03
- MASLAK Lilaa, Hasna, Camille - 15/03
- LALANNE Mathis, Lucas - 13/05
- SEQUEIRA Pablo - 03/06
- VASSEUR Clarisse Clémence - 13/06
- SOUBRIÉ Cyril Patrick - 10/06
- BUSSET Ambre Jeanne Alice - 19/06
- CHRETIEN Nino, Matéo Noa - 27/06
- NUNEZ OLIVIEROS Agate Pèche - 29/06
- DUTREY Nollan - 10/07
- COUSIN Nina Anaë Louise - 21/07
- CAZALIS Eli - 23/09
- BENALIA-BROUCH Tiago - 30/09
- BADOUX Kyllian Alain - 18/10



MARIAGES

- SABAROTS Claude et MITROSSE Chantal - 20/02
- ACKER Alexandre Nicolas Daniel et DARDÉ Marie Abigaïl - 14/05
- DOIZON Michel Bernard André
et BAUZETIE Annie Jeannine Danielle - 05/06
- CORSI Mickaël et COUVE Guylaine - 24/07
- POTY Pascal André et HINYOT Pascale Francine - 26/07
- LABORDE Yann et LABAT Christelle Marie-Louise - 07/08
- MORA Franck Stéphane et DERVIN Angélique Daniel - 21/08
- MORENO Vincent Pierre et DRAIDI Ikram - 28/08



DÉCÈS

- MENARD Jean Claude Marie Joseph - 19/01
- GOULAZE Jean Joseph - 19/01
- LAHARIE veuve CASTETS Jeanne - 27/01
- DULON veuve CHENARD Marie Simone - 08/02
- VANIER épouse LOUME Annie Andrée Marie Louise - 22/02
- ANDRADE Emmanuel Auguste - 11/03
- MERCIER François René - 11/03
- GUERY Marie-Eve - 26/03
- BARSACQ veuve CALCOS Paulette - 07/05
- LAPEBIE François - 22/05
- VIVANT épouse PEYPOUDAT Simone - 23/06
- BOIS épouse SURAUD Annie Marie-Madeleine - 01/09
- COUSSEAU veuve TAUZIA Marie - 20/11



LE SAVIEZ-VOUS ? Une brève histoire de la carte vœux.

L'usage de la carte de vœux aurait été déjà courant en Chine, semble-t-il dès le X^{ème} siècle de notre ère. La carte de vœux chinoise était d'autant plus importante en surface que le rang du personnage à qui on l'adressait était plus élevé. On cite, une carte de vœux de 6 mètres de long avait été apportée à pied à une très grande personnalité. En Europe, c'est au moyen âge que la carte de vœux fait son apparition. On envoyait alors un petit présent à sa famille en l'accompagnant d'une lettre de vœux peinte à la main.

Au cours du 17^{ème} siècle, on louait les services d'un gentilhomme chargé d'aller présenter ses vœux. Par la suite le gentilhomme fut progressivement remplacé par la remise d'une carte de visite. Et, c'est en 1843 que la première carte de vœux moderne est dessinée par un anglais John Calcott Horsley. Dès 1860 l'envoi des cartes de vœux remporte un franc succès et se généralise ; l'avènement d'internet fait évoluer la carte de vœux vers une version électronique.

